



**BNP PARIBAS  
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

**Emprunt obligataire**



8 ans



Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance



Coupon annuel de 4,5% (brut)



Profil neutre à agressif

**Bekaert, acteur d'envergure mondiale tant dans le secteur de la transformation avancée des métaux que dans celui des matériaux et revêtements avancés, émet de nouvelles obligations en euro, offrant un coupon annuel brut de 4,5% pendant 8 ans. Sur base du prix d'émission de 101,875%, le rendement actuariel brut est donc de 4,22%.**

**Profil d'entreprise de Bekaert**

Bekaert est une société globale dont le siège social est établi en Belgique et qui emploie quelque 25.000 collaborateurs. Au service de ses clients dans plus de 120 pays, Bekaert vise une croissance durable et rentable dans toutes ses activités. En 2009, la société a réalisé un chiffre d'affaires (CA) consolidé de 2,4 milliards EUR et d'un chiffre d'affaires global<sup>1</sup> de 3,3 milliards EUR.

Bekaert utilise une technologie de transformation des métaux unique afin d'offrir à l'échelle mondiale un portefeuille de qualité composé de produits dérivés de l'acier et des revêtements avancés. Bekaert achète annuellement plus de 2,5 millions de tonnes de fil d'acier, sa matière première la plus importante. En fonction des souhaits de ses clients, Bekaert produit des fils de divers diamètres et résistances, allant même jusqu'à des filaments ultrafins de 1 micron. L'entreprise assemble les fils en câbles d'acier, les tisse ou les tricote en toile ou les transforme en produit fini.

La répartition des activités de la société à travers un large éventail de secteurs est cruciale pour la force de Bekaert. Les principaux secteurs sont le secteur automobile (36% du CA en 2009), le secteur de l'énergie et des services aux collectivités (21% du CA en 2009) et le secteur de la construction (19% du CA en 2009). Les produits de Bekaert trouvent également des applications dans le secteur des biens de consommation, de l'agriculture, des matières premières ou de la fabrication de machines.

<sup>1</sup> Le chiffre d'affaires global comprend le chiffre d'affaires réalisé par les sociétés consolidées plus 100% du chiffre d'affaires réalisé par les joint-ventures et les sociétés associées après élimination des ventes inter-sociétés.

**La stratégie de Bekaert**

La stratégie à long terme de Bekaert est axée sur la réalisation d'une croissance durable et rentable. Son leadership mondial sur le marché, d'une part, et sur le plan technologique, d'autre part, constitue le principal moteur pour atteindre cet objectif stratégique. Bekaert investit dans le renforcement dans ces leaderships. Pour mener à bien sa stratégie, l'entreprise se concentre sur l'excellence opérationnelle: Bekaert entend être une entreprise performante et proposer des produits de la plus haute qualité et les meilleurs services à ses clients et ce, dans tous les marchés où elle est active.

(Source: NV Bekaert SA)



**Comment souscrire?**

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une **offre publique en Belgique**. Les restrictions de vente applicables à l'émission de ces obligations sont reprises dans le Prospectus.

**La période de souscription court du 3 décembre (9 h) au 21 décembre 2010 (16 h).**

Une clôture anticipée est toutefois possible notamment en cas de sursouscription.

**Pour en savoir plus ou pour souscrire:**



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



via **Phone banking** (au 02 433 40 32)



via **PC banking** et sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)





## Pour quel investisseur?

Sur base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces obligations sont destinées aux investisseurs présentant un profil **neutre à agressif**. Elles peuvent également convenir pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil.

Plus d'informations sur les profils de risque sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Plan par étapes.

Il est recommandé aux investisseurs de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière. En cas de doute, ils sont invités à consulter un conseiller en placements de BNP Paribas Fortis.



## Principaux risques de cette émission

Les obligations sont soumises aux risques liés à l'Emetteur (risque de crédit), ainsi qu'aux risques de marché, comme le risque de volatilité, de taux, de liquidité, etc.

- **Risque de crédit:** en cas de défaut de l'Emetteur, le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.
- **Risque de volatilité et de taux:** le cours des obligations peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'Emetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Ainsi on peut s'attendre à ce que le cours de l'obligation diminue si les taux d'intérêt généraux augmentent. (Par exemple, on peut s'attendre à ce qu'une obligation à 8 ans émise à 101,875, soit cotée autour de 90% si le taux a augmenté de 2% après un an (cet exemple illustratif est basé sur des données fictives et ne préjuge en rien de l'évolution des taux d'intérêt ou du cours de l'obligation).)
- **Risque de liquidité:** rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces titres. Le marché des obligations peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces obligations pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance devra donc les vendre au prix du marché, qui pourra être inférieur à la valeur nominale.

Ces facteurs de risque sont particulièrement pertinents pour une émission avec une **longue maturité de 8 ans**.

**Le Prospectus contient une description de tous les facteurs de risque.**



## Prospectus

Les investisseurs intéressés par ces obligations doivent baser leur décision d'investissement sur leur analyse personnelle et indépendante de l'information contenue dans le Prospectus, et plus particulièrement dans la section "Facteurs de risques", ainsi que dans notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles > MiFID.

Le prospectus d'émission et de cotation (le "**Prospectus**"), rédigé en anglais, est constitué de

- la note d'opération relative aux obligations,
- le document d'enregistrement, et
- le résumé,

documents datés du 2 décembre 2010 et approuvés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) à Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Tous ces documents ainsi que les résumés en français et en néerlandais sont disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis, par téléphone au 02 433 40 32 et sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

# Principales caractéristiques de cette émission



Description

**Emetteur:** NV Bekaert SA, société de droit belge.

## Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant global attendu de l'émission: minimum 100 millions EUR.
- Code ISIN: BE6213295577.
- Titres non subordonnés dématérialisés, soumis au droit belge.
- Cotation: ces obligations seront cotées sur la Bourse de Luxembourg à partir du 23 décembre 2010 (voir "Principaux risques de cette émission" en page 2, et notamment le risque de liquidité).

**Rating:** ni l'Emetteur ni les obligations ne disposent d'un rating.

**Agent payeur:** BNP Paribas Fortis.



Durée

**Date d'émission et de paiement:** 23 décembre 2010.

**Prix d'émission:** 101,875% de la valeur nominale (incluant une commission de 1,875% à charge de l'investisseur particulier).

**Echéance:** 23 décembre 2018, soit une durée de 8 ans.

**Prix de remboursement:** droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance. En cas de défaut de l'Emetteur, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.

## Remboursement anticipé

L'investisseur a la faculté de demander le remboursement anticipé de ses obligations en cas de certains changements de contrôle sur l'Emetteur (à l'exception de certaines entités autorisées). Dans ce cas, si au moins 85% des obligations sont présentées au remboursement, l'Emetteur aura la possibilité de demander le remboursement anticipé du solde des obligations. Cette possibilité dépendra d'une décision de l'Assemblée générale des Actionnaires de l'Emetteur, comme décrit dans le Prospectus. Les conditions et modalités pratiques relatives aux facultés de remboursement anticipé sont décrites dans le Prospectus.



Rendement

- L'investisseur recevra chaque année un coupon de 4,5% (brut).
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 23 décembre de chaque année et pour la première fois le 23 décembre 2011.
- Le rendement actuariel brut sur base du prix d'émission s'élève donc à 4,22%.



Frais

**Service financier:** gratuit chez BNP Paribas Fortis en Belgique.

**Conservation de ces obligations sur un Compte-titres BNP Paribas Fortis:** au tarif en vigueur (voir notre brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible en agence ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles).



Fiscalité

## Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Les revenus de titres de créance encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%.

Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

## Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire.
- TOB de 0,07% à la vente et à l'achat après la période initiale de souscription (maximum 500 EUR par opération).

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produit et distribué par Fortis Banque sa. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient de l'utilisation de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus.